



Qu'est-ce qu'une levada ?

« levada » du portugais « levar » signifie porter. Les levadas, typiques de Madère, sont des cours d'eau créés à partir du XV^{ème} siècle pour « porter » les eaux pluviales de la région humide au nord de l'île, vers la région sèche et ensoleillée du sud où la production de banane, de canne à sucre et de raisin a prospéré grâce à l'irrigation. Construits au cours des cinq derniers siècles, les levadas sont un système complexe de 200 cours d'eau sculptés dans les roches qui sillonnent l'île sur près de 2000 km.



canal d'irrigation à Madère

Située en plein océan Atlantique, au large du Maroc, l'île de Madère ne connaît pas les terrains plats. Elle est composée de montagnes très escarpées qui ont contraint l'homme à s'adapter. Avec beaucoup d'ingéniosité, de persévérance et de travail, les Madériens ont creusés les levadas, ces canaux d'irrigation qui avaient pour fonction d'acheminer l'eau du nord-ouest de l'île, versant le plus arrosé, jusqu'au sud-est, région plus sèche mais plus propice à l'agriculture et à l'habitat. Au total, ce sont plus de 1500 à 2000 kilomètres de levadas qui tranchent les flancs des montagnes, traversant tunnels et villages.



levada pour irrigation

Ces constructions ont débuté au XV^e siècle par les colons et la dernière a été achevée en 1940.

Servant à la fois à l'irrigation des cultures, des plantations, des jardins et à l'alimentation en eau des villages, les levadas illustrent parfaitement ce que l'homme peut faire quand il a besoin d'eau... l'ingénierie au service du sens de l'observation...et un peu de pugnacité pendant quelques siècles. Elles peuvent servir aussi à la production hydroélectrique.

Un sentier qui se rétrécit ou s'élargit en fonction de la nature du terrain longe la levada et permet son entretien.



levada: canal d'irrigation à Madère

Elles sont désormais valorisées en sentiers de randonnées. Ces levadas, devenues « véritable patrimoine culturel de Madère », font aujourd'hui le bonheur des promeneurs et un outil touristique apprécié tout en assurant leur fonction initiale d'irrigation.



De l'irrigation à la gestion durable de l'eau

L'idée de continuer à construire ces aménagements remarquables, dont on trouve de multiples exemples dans le sud de la France (avec les ASA par exemple), ne résisterait pas à l'orgnette du Code de l'environnement. Désignés canaux et rigoles depuis Louis XI, ils sont désormais plus sérieusement qualifiés, dans la sémantique administrative « *de masses d'eau* ». Puis, de masses d'eau, ils tombent dans le classement de « *masse d'eau de surface artificielle et fortement modifiée* ». Et là, qui dit « artificielle et fortement modifiée » ne souffre aucun espoir de duplication. Le Code de l'environnement et les procédures à respecter se chargent d'annihiler toutes velléités de projets d'aménagements... si tant est que quelqu'un ait pu imaginer au 21^{ème} siècle pérenniser un modèle qui a bien fonctionné depuis 20 siècles en termes de gestion quantitative de l'eau ?

lire: <http://cedepa.fr/canal-ecologique/>



Gestion quantitative de l'eau: un exemple remarquable devenu indésirable?